

## CONTRAT LOCAL DE SANTE SUD GIRONDE

**N° Fiche – Action : 2-2**

**AXE DE L'ACCORD CADRE : Encourager des environnements et des milieux de vie favorables à la santé**

**Objectif intermédiaire C : Améliorer la qualité de vie et la santé au travail**

**Pilotes du groupe de travail auquel l'action est rattachée : Axe 2  
Pôle Territorial Sud Gironde (PCAET)  
ARS**

**INTITULE DE L'ACTION :  
CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SANTE AU TRAVAIL**

**Maître d'ouvrage de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde**

**Nom du référent : Chargée de mission emploi-formation, Elise Ennahli**

**Coordonnées complètes : (adresse postale, mail, téléphone...) :  
elise.ennahli@polesudgironde.fr**

### **PREAMBULE**

La relation entre changement climatique et santé est établie

Les effets peuvent être directs : canicules, vagues de grand froid, sécheresses, inondations...

Ils peuvent être indirects : altération de la qualité des milieux, modification de la distribution des vecteurs de maladie tels que le moustique-tigre ou la dengue... Cela concerne essentiellement les risques biologiques environnementaux.

Avec l'augmentation des températures, on constate que le moustique-tigre pique davantage, que la quantité de pollens augmente et que la saison pollinique s'allonge.

**En milieu de travail, ce sont les risques professionnels qui augmentent et qui nécessitent de s'adapter.**

L'ANSES (Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a publié en 2018 les résultats de son expertise sur les risques induits par le changement climatique sur la santé des travailleurs. Dans une démarche d'anticipation prospective jusqu'au milieu du XXIème siècle, l'expertise s'est attachée à caractériser les interactions entre le climat, l'environnement et la santé au travail dans l'objectif d'identifier les risques professionnels potentiellement accrus par le changement climatique. L'expertise met en évidence le fait que tous les risques professionnels sont et seront affectés par le changement climatique et les modifications de l'environnement, à l'exception des risques liés au bruit et aux rayonnements artificiels. Sont principalement en cause la hausse des températures, l'évolution de l'environnement biologique et chimique, et la modification de la fréquence et de l'intensité de certains aléas climatiques. L'Anses recommande de renforcer la mobilisation du monde du travail afin de promouvoir la sensibilisation aux effets du changement climatique sur la santé, par le biais notamment de l'information et de la formation. L'Agence recommande plus particulièrement d'inciter l'ensemble des acteurs concernés à intégrer dès à présent dans leurs démarches d'évaluation des risques professionnels les impacts du changement climatique déjà perceptibles ou qui peuvent être anticipés, ceci afin de déployer des mesures de prévention adaptées.

Cette analyse a conduit à classer les modifications climatiques à l'origine des augmentations de risques professionnels selon trois familles/types :

- la hausse des températures ;
- l'évolution de l'environnement biologique et chimique ;
- la modification de la fréquence et de l'intensité de certains aléas climatiques.

L'exposition à la chaleur a des conséquences sur la pénibilité au travail, liées à un impact direct sur les risques professionnels (malaises, déshydratation, coups de chaleur, etc.), mais aussi indirect, notamment sur les risques psychosociaux dues aux situations de tension, sur les risques accidentels liés à une altération de la vigilance, sur les risques chimiques liés à l'inhalation de substances volatiles ou encore sur la modification des risques liés aux agents biologiques (maladies infectieuses, pollens, etc.).

Le changement global va ainsi modifier les zones de répartition de vecteurs de maladies infectieuses (moustiques, tiques, etc.) ou favoriser l'installation de nouveaux vecteurs, faisant ainsi évoluer les risques liés aux agents biologiques, notamment pour les personnes travaillant en milieu naturel ou en contact avec des personnes et des animaux.

Les modifications de la fréquence et de l'intensité de certains aléas climatiques (les inondations, les submersions, l'augmentation de la quantité de pluie, les sécheresses estivales ou les feux de forêts) pourront conduire à une augmentation des risques, en particulier accidentels, de fatigue physique et psychique, notamment pour les personnes exerçant des activités de secours à la personne.

*L'Anses recommande de renforcer sans délai la mobilisation du monde du travail afin de :*

- promouvoir la sensibilisation aux effets du changement climatique sur la santé, par le biais de l'information et de la formation ;
- inciter l'ensemble des acteurs concernés de la santé au travail à intégrer, dès à présent, les impacts du changement climatique déjà perceptibles ou qui peuvent être anticipés dans leurs démarche d'évaluation des risques (recensement des personnes potentiellement impactées, évaluation spécifique de chaque poste de travail et des expositions réelles en fonction de la zone géographique concernée, etc.) ;
- poursuivre les efforts déjà menés par certains organismes professionnels afin d'intégrer les effets du changement climatique sur la santé dans les démarches de prévention des risques (par exemple par l'adaptation des environnements et de l'organisation de travail) par le biais d'outils dédiés qui devront être développés.

#### Description libre de l'action

Dans le secteur privé, le Sud Gironde compte principalement des TPE et des associations, c'est-à-dire des organisations dont l'expertise RH est souvent carencée, du fait qu'il n'y a pas de compétences dédiées. Si la filière est bien organisée, ces petites entreprises peuvent avoir accès à des informations, des conseils et revoir leurs organisations, notamment en situation de crise.


Toutefois, l'anticipation et la prise en compte demandent un accompagnement de ces TPE sur le sujet.

Le Pôle Territorial Sud Gironde propose à partir de sa mission emploi-formation et dans le cadre de ses relations aux employeurs d'organiser avec l'appui de l'ARACT (Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), de la DIRECCTE et des organismes professionnels déjà mobilisés de développer l'information auprès des employeurs du territoire.

En fonction de ces réunions d'information, il pourra alors être envisagé dans un second temps des diagnostics « risques professionnels et changement climatique » avec certaines entreprises.

<b>Objectif intermédiaire</b> et problématique(s) traitée(s):	Acculturer les employeurs du territoire à la conception globale de la santé. Anticiper les adaptations nécessaires pour éviter les gestions dans l'urgence en cas de crise climatique
<b>Objectifs opérationnels</b> de l'action qui doivent être évaluables	-Organiser des réunions d'informations par filière : agricole, BTP, Tertiaire -Diagnostics entreprises « risques professionnels et changements climatiques » ?
<b>Indicateurs d'évaluation</b> de processus : <i>comment faire pour atteindre les objectifs ?</i> de résultats : <i>qu'a-t-on obtenu au regard des attentes ?</i> d'impact : <i>quels résultats indirects peut-on espérer ?</i>	-nombre de réunions -nombre de participants dans les réunions -mise en place d'un groupe économique sur le sujet -mobilisation du monde de l'entreprise -demandes des entreprises de conseils, de services, de diagnostics
<b>Types et modalités d'action</b>	- réunions

Ateliers, événementiels, réseaux, orientations, formations, consultations...	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ateliers</li> <li>- diagnostics collectifs et individuels « risques professionnels et changement climatique »</li> </ul> <p>S'appuyer sur les compétences de l'ARACT pour mettre en place l'action</p>
Publics visés selon âges, territoires, sexes, pratiques, situation sociales, communautés, coopérations...	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprises et associations : secteur privé</li> <li>- Secteur agricole</li> <li>- Clubs et réseaux d'entreprises ou d'associations</li> </ul>
Localisation de l'action territoires couverts et ancrage sur des activités, des quartiers, des services...	-Sud Gironde
Mobilisation et participation implication et animation d'acteurs locaux, bénévoles, professionnels, usagers...	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Institutions</li> <li>-travailleurs</li> <li>-employeurs</li> <li>-acteurs économiques</li> </ul>
Temporalités de l'action début et fin, fréquence et durée, caractère pérenne ou expérimental de l'action...	<p>Mise en œuvre : 2021 Lancement de l'action : 2022</p> <p>Caractère expérimental</p>
Suivi et pilotage de l'action modalités et processus de suivi de l'action, outils et espaces de pilotage	- mise en place d'un groupe projet avec les acteurs clés sur le sujet du « changement climatique et santé en milieu de travail »
Evaluation de l'action modalités d'évaluation de l'action, implication des habitants/bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Enquête entreprises</li> <li>-Enquêtes employés</li> </ul>
Pistes de financement	<i>Appels à projets, filières professionnelles, syndicats employeurs ou salariés, CARSAT, DIRECCTE, CPAM, Région (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale)</i>

Etape d'avancement	Calendrier prévisionnel									
	2019	2020		2021		2022		2023		
		Sem 1	Sem 2	Sem1	Sem 2	Sem 1	Sem 2	Sem 1	Sem 2	
Mise en œuvre de l'action										
Lancement de l'action expérimentale sur 2 ans						